

# Présentation synoptique du secteur judiciaire dans la Région Administrative de Labé

## 1 Introduction

La Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté (SRRP) de la Région Administrative (RA) de Labé, République de Guinée (août 2007), vise l'amélioration de l'accessibilité de la justice à tous, le rapprochement de la justice du justiciable, la qualification des services de justice et de sécurité, et la dotation des services judiciaires et sécuritaires en moyens adéquats (personnel, infrastructures et équipements) de manière à favoriser la sécurité des personnes et des biens.

Il s'agit :

- D'identifier les textes, d'en faire un recueil et de les vulgariser à travers les campagnes d'informations juridiques, la formation et la mise en place de réseaux de para juristes, la conception et la production de messages sur le droit pour la diffusion à la radio rurale et la publication dans la presse locale, l'organisation de groupes d'écoute et d'échanges, la traduction en pular avec l'usage du caractère arabe ;
- De susciter la collaboration entre les services de justice et les ONGs appelées à jouer un rôle capital dans le processus de vulgarisation, de compréhension et d'appropriation des textes ;
- De renforcer les informations et conseils juridiques en vue de préparer les citoyens et citoyennes au refus civique de l'arbitraire et des pratiques illégales et
- D'appuyer la mise en place d'une aide judiciaire pour permettre aux couches démunies et vulnérables de recourir aux tribunaux tout en bénéficiant de conseils juridiques gratuits.

Au niveau des mesures préconisées dans la SRRP de Labé, les actions prioritaires à mener dans le secteur judiciaire sont les suivantes :

- identifier et faire un recueil de textes,
- organiser des campagnes d'information juridiques,
- former des para juristes et appuyer la mise en place de réseaux,
- concevoir et produire des messages sur le droit,
- appuyer la diffusion des messages à la radio rurale et la publication dans la presse locale,
- appuyer l'organisation de groupes d'écoute et d'échanges,
- appuyer la traduction des textes en pular avec l'usage du caractère arabe,
- susciter la collaboration entre les services de justice et les ONGs,
- renforcer les informations et conseils juridiques, et
- mettre en place une aide judiciaire sous forme de clinique judiciaire.

La SRRP de Labé met ainsi, dans le secteur judiciaire, l'accent sur l'information et la communication. Par contre, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) nationale, portant sur la période 2007-2010 et validée à Conakry le 7 et 8 août 2007, focalise sur les contraintes humaines, physiques et financières :

- La Guinée dispose d'environ un magistrat pour 36 000 habitants.
- Les infrastructures judiciaires sont vétustes ; aucune juridiction de l'intérieur du pays n'est installée dans un bâtiment répondant aux normes d'un palais de justice, et aucun tribunal n'est informatisé, ce qui rend difficile non seulement le travail et l'organisation mais également la conservation des archives.

- Le crédit de fonctionnement du Ministère de la Justice et des juridictions n'atteignant pas 1% du budget de fonctionnement de l'Etat, c'est en définitive l'indépendance et l'intégrité de la justice qui sont compromises.

C'est surtout dans l'optique présentée dans la SRP nationale, mais aussi en fonction des besoins identifiés (personnel, infrastructures, équipements) dans la SRRP de Labé, que le Projet GTZ « Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté » (ASRP), à travers son Antenne régionale à Labé, a mené une enquête rapide, lors du mois d'octobre 2007, au sein des structures judiciaires de la région. Les principaux résultats de cette enquête rapide seront présentés ci-dessous.

## **2 La situation du secteur judiciaire dans la région et ses 5 préfectures**

### **2.1 Préfecture de Labé**

Au **Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance (TPI)** de Labé, le personnel judiciaire consiste en le Président du Tribunal, le Président de Section, 2 juges d'instruction, un greffier en chef et un greffier chargé de la greffe. Par ailleurs, au niveau du parquet, il y a le Procureur de la République, les deux Substituts (adjoints, dont l'un actuellement en service à Lélouma) et l'Attaché au Parquet. Au niveau du personnel d'appui, on compte 6 secrétaires, 2 plantons et le garde du corps du Procureur. Parmi les deux Cours d'Appel en Guinée, à savoir à Conakry et à Kankan, le premier couvre, entre autres, la RA de Labé.

Il n'y a pas de Juge de Paix à Labé. Le TPI se charge de toutes les affaires judiciaires de la Préfecture sauf les affaires criminelles. Le nombre d'affaires traitées lors de l'année en cours se chiffre à 147 (situation au 1<sup>er</sup> novembre 2007). En 2005 et 2006, le TPI a traité 173 et 168 dossiers, respectivement.



La Maison Centrale de Labé

Le TPI dispose d'un seul ordinateur (en panne) et de plusieurs machines dactylographes. Une partie des dossiers est stockée sur la terre, faute d'armoires et d'étagères.

La **Maison Centrale** abrite actuellement 103 détenus toutes catégories confondues : Mineurs, adultes, vieux, femmes, condamnés et prévenus. La sécurité et le fonctionnement de la Maison Centrale sont assurés par 17 personnes, dont 4 militaires pénitentiaires et 13 stagiaires bénévoles. Les derniers ne reçoivent ni rémunération ni formation formelle. Parmi les prisonniers, il y a un enseignant qui se charge de l'alphabétisation d'environ 30 détenus. Pourtant, les moyens didactiques et les supports (cahiers, bics etc.) font défaut.

Les principaux problèmes vécus par la Maison Centrale sont le nombre élevé de détenues – la Maison a été construite pour 60 prisonniers, les préfectures envoient non seulement les condamnés mais les prévenus, faute de propres dispositifs – et la prise en charge alimentaire et sanitaire des détenus. Malgré l'accord établi entre le Ministère de la Justice et celui de la Santé, le financement et, par conséquent, la mise à disposition des soins médicaux n'est pas assurée. La prison dispose d'une infirmerie, mais sans médicaments. Les prisonniers souffrent surtout du paludisme et de la diarrhée.

Dans le passé, la Maison Centrale a profité d'un appui fourni par la Mission protestante allemande « Kalima ». Actuellement, une rénovation partielle des bâtiments est en cours, financée par le Comité International de la Croix Rouge.



A l'intérieur de la Maison Centrale de Labé

## 2.2 Préfecture de Lélouma

L'effectif total du secteur judiciaire de la préfecture de Lélouma consiste en un juge de paix, un greffier, un secrétaire, un planton, et un garde pénitentiaire (un contractuel). A ceux-ci s'ajoutent les forces de l'ordre : la police (3) et la gendarmerie (4). Dans la plupart des sous-préfectures, ni le secteur judiciaire ni les forces de l'ordre ne sont présents.

La rénovation du **Palais de Justice** de Lélouma a démarré en 2001, mais suite à un détournement des fonds au niveau de l'entreprise de construction, la rénovation n'a pas été achevée : le Palais n'est pas utilisable, le chantier est en état de détérioration. Suite à ce manque de lieux, le juge est obligé de tenir les séances judiciaires ailleurs, à savoir dans la Maison des Jeunes, un bâtiment peu digne de cette vocation, mais au moins utilisable.



Le Palais de Justice, Lélouma (inachevé)

Dans la **Prison Civile**, fortement délabrée, il y a deux cellules, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Le bâtiment date de l'année 1935, les latrines sont externes et bouchées.

## 2.3 Préfecture de Koubia

Le Palais de Justice et les autres bâtiments du secteur judiciaire de la préfecture de Koubia ont été détruits lors des événements du premier trimestre 2007. Actuellement les services judiciaires sont domiciliés dans l'ancienne résidence du greffier (une petite maison modeste) : Le bureau du greffier est son ex-chambre, une autre chambre sert de cachot pour les prévenus, et les séances judiciaires ont lieu au salon. Les meubles sont délabrés. Actuellement le cachot héberge 3 personnes soupçonnées de vols de bétail. Le greffier dispose d'une machine dactylographe, apparemment la seule dans tout Koubia-Centre.



Le Palais de Justice de Koubia (détruit)



La Prison Civile de Koubia (détruite)

Pour ce qui concerne l'effectif, le secteur judiciaire comprend un juge, un greffier en chef, un secrétaire contractuel, un planton, un régisseur et un gardien pénitentiaire (bénévole). A ceux-ci s'ajoutent la police (5) et la gendarmerie (5). Par ailleurs, la police communale regroupe 4 agents bénévoles. Il y a un P.A. militaire à la frontière.

Depuis le début de l'année 2007, le juge de Koubia a traité 8 affaires dont 6 vols de bétail, un abus de confiance (vol d'argent) et un cas de coups et blessures. Cinq dossiers ne sont pas encore clôturés.

#### **2.4 Préfecture de Tougué**

La préfecture de Tougué dispose d'un **Palais de Justice** inachevé et pas de prison civile.

L'effectif des services judiciaires est composé d'un juge, d'un greffier en chef, d'un secrétaire et d'un planton. Les deux derniers sont des agents bénévoles. On compte aussi 3 policiers, 4 gendarmes, un commissaire et un commissaire adjoint pour toute la préfecture. Faute de prison civile c'est au niveau du commissariat de police que sont gardés les prévenus.

Depuis le début de l'année 2007, 14 dossiers ont été traités dont 6 vols de bétails et d'autres délits comme p.ex. des vols ordinaires et des coups et blessures, mais aussi un cas d'infanticide.



Au Palais de Justice, Tougué

## 2.5 Préfecture de Mali

Le **Palais de Justice** de Mali est un bâtiment relativement bien entretenu et équipé. Cependant, la préfecture ne dispose pas de prison civile : Les prévenus sont toujours envoyés à la Maison Centrale de Labé.

L'effectif des services judiciaires comprend un juge, un greffier en chef, un secrétaire et un planton. Au niveau de la police une mutation est en cours. La plupart des gendarmes sont partis ; seulement le commissaire, son adjoint et le commandant de la gendarmerie sont actuellement sur place. Pour 12 sous-préfectures, il y a seulement 3 agents.

Jusqu'à ce jour, le juge a traité 16 affaires en 2007. Il s'agit surtout de coups et blessures (6 cas), mais aussi de vols de bétails. Il paraît que très souvent les vols de bétail ne sont pas déclarés par les victimes, surtout à cause du manque de moyens judiciaires. Ainsi, la statistique officielle ne reflète pas bien l'importance de ce type de délit dans la zone.



Stockage des dossiers judiciaires, Mali

## 3 Résumé

En raison de la faiblesse des moyens humains, techniques, infrastructurels et financiers, le secteur de la justice dans la Région Administrative de Labé n'est pas en mesure de contribuer de manière effective à l'amélioration de la gouvernance dans la région.

Faite à Labé et Conakry, novembre 2007

J. Bennett  
Consultant GTZ